

Forum national des associations & fondations 2025

Jeudi 6 novembre 2025 - Supplément gratuit, ne peut être vendu séparément

cebra
GROUPE



Société

Les associations, piliers du lien social



Photos Sipa et Canva

Exclusif P. 2-3

7 Français sur 10 font confiance au milieu associatif, révèle notre sondage

Entretien P. 5

Claire Thoury : « Un relais de l'État dans le sanitaire et le social »



Claire Thoury.
Photo Sipa/Pool/Aurélien Morissard

Politique P. 3

La ministre Marina Ferrari veut rassurer sur les crédits des structures

fnaf
FORUM NATIONAL DES
ASSOCIATIONS
FONDATIONS

13²⁰²⁵
NOV. 5
PALAIS
DES CONGRÈS
PARIS

L'événement incontournable du secteur associatif, de la philanthropie et de l'économie sociale et solidaire

Programme & inscription sur forumdesassociations.com



Sondage exclusif EBRA-Ipsos

Entre les Français et les associations, un lien si fort

Selon l'étude d'Ipsos BVA Cesi pour le groupe EBRA, 73 % des Français disent avoir confiance dans les associations, à quelques jours du Forum national des associations et fondations, un rendez-vous incontournable pour le secteur.

Elles sont environ 1,6 million à être actives sur tout le territoire, allant du service à domicile au soutien scolaire en passant par l'accompagnement sportif ou culturel. Elles permettent via environ 13 millions de bénévoles d'avoir des services publics en zone rurale et périurbaine quand aucune autre structure n'est présente. Les associations sont un maillon indispensable au fonctionnement de notre société, représentant même un poids économique avec 9 % des salariés du privé qui y travaillent (soit 1,9 million de personnes).

Comment les associations sont-elles perçues par les Français ? Selon le sondage exclusif Ipsos BVA Cesi pour le groupe EBRA auquel appartient votre journal, deux enseignements principaux sont à tirer. D'un côté, les Français considèrent que les associations contribuent à maintenir un lien social fort dans un contexte politique,

économique et social tendu. Elles sont vectrices de lien, permettent de s'ouvrir aux autres et de se rapprocher d'autrui. Pour autant, l'engagement bénévole baisse d'années en années alors que les besoins d'aides et de services ne cessent d'augmenter.

● Un vecteur de lien social

Parmi les sondés (*), 65 % disent que les associations ont un impact positif sur l'état du lien social là où ils vivent. *A contrario*, 12 % estiment qu'elles ont un impact négatif. Quand on regarde dans le détail, on note une confiance claire envers ces structures pour 73 % des sondés, là où 27 % disent au contraire ne pas avoir confiance. Globalement, quel que soit le type de structures associatives (sportives, culturelles, de solidarité etc.), l'image renvoyée est bonne.

● Engagement en baisse...

Pour autant, cet engouement ne se transforme pas forcément en adhésion à une association. Depuis plusieurs années, le secteur accuse une crise de l'engagement assez sévère dont une éclaircie semble tout juste se dessiner cette année. Quand on interroge les bénévoles ou ceux

prêts à s'engager, 61 % s'investissent de manière ponctuelle en fonction de leur temps disponible. Le chiffre descend à 39 % pour les engagés réguliers : 27 % d'entre eux sans assumer de responsabilités dans l'organisme et 12 % avec. Notons que dans cette dernière catégorie, 24 % ont 70 ans et plus. Sur cet échantillon d'aspirants bénévoles, ce qui empêche le plus de passer l'entrée en action est le manque de temps (30 %), le manque d'intérêt (30 %), la peur d'être trop sollicité (15 %) ou encore l'absence d'association proche du lieu de vie (12 %).

● ... besoins en hausse

Les bénévoles constatent ainsi à 92 % qu'il est de plus en plus difficile de recruter de nouveaux bras. Ils estiment aussi à 89 % que les demandes de services sont en hausse alors que les propositions d'aide diminuent. Enfin, 66 % des bénévoles jugent que les adhérents viennent uniquement pour bénéficier des activités sans proposer d'aide.

Pour pallier le manque de bénévoles, 31 % de tous les sondés pensent qu'une meilleure reconnaissance publique de l'engagement citoyen pourrait être un levier intéressant à creuser.



Les associations de solidarité sont celles qui suscitent le plus d'intérêt parmi les bénévoles engagés et par les aspirants bénévoles. Photo Sipa/Ugo Amez

● Une attente de l'État sur les financements

Sur ce point, 59 % des sondés considèrent que l'État et les collectivités locales doivent financer avant tout les structures associatives. Mais la conscience que les dons font partie intégrante du *business model* des associations est claire, avec un soutien à 86 % du maintien de la déduction fiscale pour les dons, malgré le coût pour les finances publiques. Les sondés sont néanmoins largement partagés

sur la transparence des associations dans leur utilisation des dons (47 % trouvent qu'elles manquent de transparence). Mais cette opinion est davantage partagée par les personnes qui ne donnent pas aux associations.

● Dossier réalisé par Sandrine Tran

(*) Sondage réalisé du 27 au 28 octobre sur un échantillon de 1 000 individus majeurs constitué par tirage aléatoire dans la base des panélistes éligibles à l'étude.

« Les Français sont très attachés à la déduction fiscale »

► Le directeur d'études d'Ipsos BVA Pierre Latrille revient sur les éléments notables de l'enquête.

Les Français attendent-ils que les pouvoirs publics soient au rendez-vous du financement des associations ?

« Oui, 59 % des Français estiment que c'est soit l'État, soit les collectivités territoriales qui doivent avant tout financer les associations. Les dons viennent ensuite (18 %) ainsi que les entreprises locales (8 %). Par



ailleurs, les Français sont très attachés à la déduction fiscale (86 % des sondés) alors même que nous avions précisé que cela avait un coût important pour l'État. Ils ne souhaitent

pas qu'il y ait un retour en arrière sur cette politique. Même parmi les gens qui ne font pas de dons, ils sont 73 % à être favorables à ce qu'on maintienne cette mesure car ils ont conscience que cela va permettre de financer les associations. »

Que désire-t-on avec un don fait aux associations ?

« Les donateurs sont environ 1 sur 2 à dire qu'ils attendent que l'association soit efficace dans ses actions (45 %). Mais juste après, c'est la transparence qui vient (30 %). Et la transparence des comptes est plus citée par des gens qui ne don-

nent pas aux associations du tout (39 %). Chez les ouvriers, c'est même 42 %. Quand on donne, on attend en premier que l'association soit efficace dans la manière dont elle se sert de l'argent. »

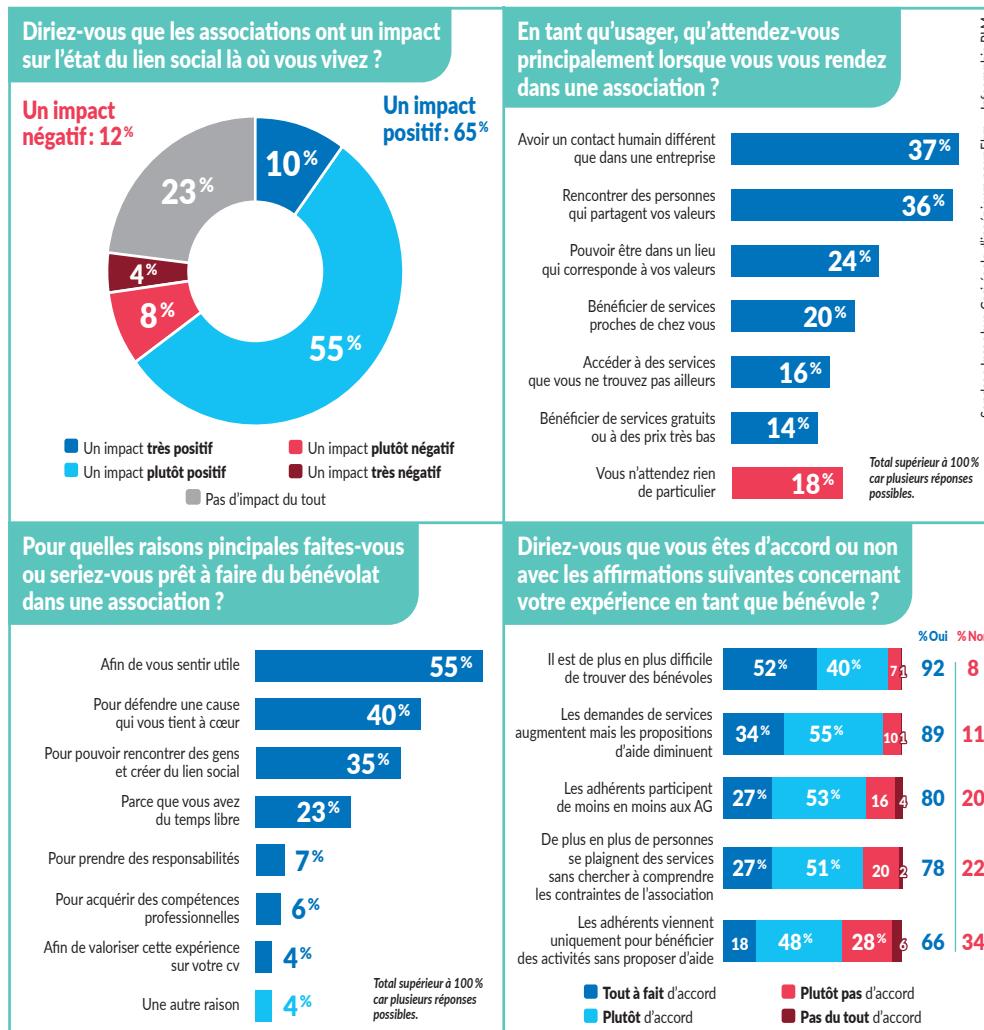
Être bénévole, est-ce que c'est une affaire de retraités ?

« C'est un peu exagéré de le dire comme ça. Mais il y a un enjeu autour de cette question parce qu'il y a beaucoup de retraités parmi les bénévoles. À cela s'ajoute le fait que parmi ceux qui déclarent être bénévole aujourd'hui dans une asso, 37 % disent être dans des asso-

ciations de seniors. On le voit, quand on rentre dans la vie active et quand on a des enfants, l'engagement baisse, avant de remonter à partir de 60 et 70 ans. »

D'ailleurs, la réforme des retraites est perçue comme ayant un impact négatif sur l'engagement bénévole.

« C'est un sujet qui divise l'opinion et la question se pose en raison de cette surreprésentation des retraités dans les associations. On note que les deux tiers (66 %) des sondés estiment que cela aura un impact négatif si la réforme venait à être appliquée. »



Repères Vous avez dit association ?

L'association 1901 déclarée

Elle est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et acquiert la capacité juridique dès lors qu'elle a été rendue publique par ses fondateurs. Cette capacité juridique lui permet ainsi d'exercer toute action en justice tant en demande qu'en défense; de recevoir des dons; de bénéficier de subventions publiques; de contracter un contrat d'assurance, de prestations de services, et percevoir des cotisations.

Mais aussi...

L'association reconnue d'utilité publique; la junior association; l'association "de fait" ou "non déclarée"; l'association agréée; l'association étrangère...

Spécificités locales

Le droit local en Alsace-Moselle ne contient aucune définition juridique précise des associations régies par la loi de 1908. Par ailleurs, la procédure de reconnaissance de la mission d'utilité publique est spécifique dans les trois départements de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

La ministre Marina Ferrari veut sanctuariser les crédits

Face aux alertes des associations sur la baisse de leurs financements, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative tient à dire que l'exécutif les a entendues et qu'il agit avec notamment la sanctuarisation des crédits et le doublement du plafond de la niche fiscale dite Coluche. Entretien.

Les associations se sont mobilisées le 11 octobre pour alerter sur la baisse de leurs financements. Quel message avez-vous à leur adresser ?

« J'ai un message rassurant à adresser aux associations en leur disant qu'il n'y a pas de baisse de crédits sur mon ministère. Ils sont sanctuarisés dans le budget. Et nous avons une autre bonne nouvelle : le doublement du plafond des dons dans le cadre de la défiscalisation dite Coluche passant de 1000 à 2000 euros [cette niche permet de défiscaliser 75 % des dons versés à certaines associations comme les Restos du cœur, la Croix-Rouge, le Secours populaire etc., NDLR]. Cela est très

attendu par les associations caritatives. »

Qu'espérez-vous avec cette nouvelle fiscalité ?

« J'espère qu'on va avoir un autre élan de générosité qui va permettre de soutenir les finances de nos associations. Il y a des gens qui voudraient donner plus. Cette augmentation du plafond, nous l'espérons, les y incitera... Le montant de cette défiscalisation en 2024 était de 4,3 milliards d'euros, c'est autant de recettes qui ne rentrent pas dans les comptes de l'État. Mais nous voulons continuer à encourager cette générosité qui a représenté en 2024 9,2 milliards d'euros, à raison de 3,8 milliards du côté des entreprises et 5,4 milliards pour les particuliers. Ce doublement du plafond est dans la discussion sur le budget aujourd'hui et je ne pense pas, vu le contexte, que nos parlementaires vont revenir dessus. »

Comment aidez-vous les associations ?

« Au-delà du rôle financier, il y a un rôle des pouvoirs publics de mettre en relation des acteurs locaux pour une

meilleure synergie. Par exemple, sur mon territoire (elle a été élue députée en Savoie, NDLR), une entreprise dans l'agroalimentaire est passée en société à mission car cela correspond à ses valeurs. Le patron est venu me voir pour me demander de le mettre en relation avec des associations qu'il pourrait soutenir à travers sa fondation, en l'occurrence en matière d'aide alimentaire. »

Le nombre de bénévoles a baissé ces dernières années, même s'il y a une éclaircie aujourd'hui. Est-ce préoccupant ?

« Bien sûr. Sans les associations, le pays n'aurait pas le même visage. Forcément, quand on voit l'engagement qui s'essouffle, des bénévoles qui vieillissent, il y a de quoi s'inquiéter. Ces dernières années, l'État a eu un œil bienveillant concernant une initiative parlementaire visant à consolider le statut des bénévoles, via la proposition de loi Bataillon. Nous avons notamment facilité le transfert entre le compte professionnel de formation (CPF) et



La ministre Marina Ferrari espère créer un « élan de générosité » des Français.. Photo Sipa/Ugo Amez

les heures de bénévolat.

C'était une reconnaissance que l'engagement bénévole peut vous permettre de vous former davantage. Je note aussi des exonérations d'impôts locaux pour les associations, notamment via la taxe d'habitation. On a également ouvert la possibilité par ce texte de dire qu'un salarié peut faire don de ses jours de repos sous forme monétisée à une association. »

Ne craignez-vous pas que le recul de l'âge de départ à la retraite ne réduise le

nombre de bénévoles ?

« C'est une inquiétude qui avait beaucoup été relevée par les opposants à la réforme des retraites, mais je ne l'ai pas observée pour l'instant. En général, il est assez rare que quelqu'un s'engage dans le milieu associatif seulement à la retraite. Souvent, l'engagement associatif se fait avant. Il est encore trop tôt aussi pour avoir du recul sur le sujet. Je ne pense pas qu'il y ait de conséquences de mon point de vue, car on vieillit aussi en meilleure santé aujourd'hui. »

Événement

Le grand rendez-vous national des associations, c'est très bientôt

À l'occasion du Forum national des associations et fondations qui se déroule ce 13 novembre à Paris en partenariat avec les titres du groupe EBRA, votre journal vous propose ce supplément exceptionnel, photographie du monde associatif français.

C'est LE rendez-vous du monde associatif. Et c'est un événement EBRA, premier groupe de presse français!

Créé en 2006, le Forum national des associations et fondations est le rendez-vous annuel incontournable des acteurs du monde associatif, de la philanthropie et de l'économie sociale et solidaire (ESS). Installé au Palais des Congrès de Paris ce 13 novembre, le «FNAF» réunira près de 5 000 participants venus de toute la France pour une journée de formations, de rencontres professionnelles et de partage de bonnes pratiques.

Organisé par les équipes d'EBRA Events, le forum



Ce 13 novembre, le monde associatif se retrouve à Paris pour une nouvelle édition du «FNAF». Photo EBRA Events

s'adresse aux dirigeants et responsables d'associations et de fondations ainsi qu'aux partenaires publics et privés. Il offre l'opportunité d'actualiser leurs connaissances en matière de gestion associative, financement, fiscalité, communication ou gouvernance. Il permet de rencontrer les principaux acteurs du secteur associatif à travers un espace d'exposition et de networking.

Le Forum s'articule autour de

trois grands axes : valoriser l'économie sociale et solidaire, ses innovations et son rôle dans la société ; explorer les défis stratégiques du secteur et proposer des solutions concrètes et directement actionnables pour le pilotage quotidien des associations et fondations.

Une journée pour agir, coopérer et innover. En rassemblant associations, fondations, mécènes, financeurs, entreprises engagées et experts, le FNAF crée un véritable écosystème de coopération au service de l'intérêt général. Il constitue un temps fort pour créer des synergies entre acteurs publics, privés et citoyens ; découvrir des outils, services et partenaires pour faire progresser ses projets ; et renforcer les dynamiques collectives en croisant les regards et les expériences.

Où et quand ?

Jeudi 13 novembre 2025, de 8 h 30 à 18 heures – Fermeture de l'accueil visiteurs à 17 h 30. Palais des Congrès de Paris – 2 Place de la Porte Maillot, 75017 Paris

Générosité

Les fondations au cœur de notre société

Aux côtés des associations, les fondations représentent les autres grands acteurs de la générosité tricolore. Souvent portées par des entreprises ou par une ou plusieurs personnes physiques/morales de droit privé ou droit public, elles sont un levier essentiel de la philanthropie avec plus de 19 milliards de dotations.

L'an dernier, 3 000 étaient en fonctionnement en France et leur nombre a augmenté de 32 % en dix ans. «Et les fondateurs et fondatrices sont de plus en plus jeunes : la part des moins de 35 ans a doublé en vingt ans», se réjouit Axelle Davezac, directrice générale de la Fondation de France – qui héberge à elle seule un millier de fondations. Mais elle reste très vigilante face à la conjoncture : crise du financement public, difficultés croissantes... «la générosité est au rendez-vous mais les besoins augmentent».

«Nous conservons une approche très rationnelle et scientifique pour que les dons soient le plus utile possible» insiste-t-elle tout en s'inquiétant du sort



Axelle Davezac, directrice générale de la Fondation de France. Photo Lucien Lung

des fondations du secteur médico-social mises à rude épreuve ces dernières années.

Lucide et exigeante, Axelle Davezac aspire à une organisation toujours plus forte des fondations en France pour «qu'elles sortent leur silo, ce qui constitue un frein aujourd'hui». «Historiquement, les fondations s'installaient par les causes. Aujourd'hui, on cherche à travailler davantage sur le lien social et le vivre ensemble». Le chantier est immense.

•F.V.R.

fnaf
FORUM NATIONAL DES
X ASSOCIATIONS
FONDATIONS

13 NOV. 5
PALAIS
DES CONGRÈS
PARIS

**L'événement incontournable
du secteur associatif,
de la philanthropie
et de l'économie sociale et solidaire**

BIENTÔT 20 ANS !

**20 ANS D'ENGAGEMENT,
20 ANS D'IMPACT,
20 ANS AVEC VOUS.**

Prêt.e à écrire la suite de l'histoire ?

Rendez-vous sur le stand animation « 20 ans »
pour bâtir la suite de l'histoire ensemble.
Ou en ligne en scannant ce QR-Code >

forumdesassociations.com

QR code

in | |

Entretien avec Claire Thoury

« Des espaces d'engagement essentiels »

Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif, explique la dynamique des associations en France et leur rôle crucial dans la solidarité et la cohésion sociale.

Environ 70 000 associations se créent chaque année. Comment expliquer une telle vitalité ?

« Tout d'abord parce qu'il est très facile d'en créer une. La loi de 1901 ne pose que deux conditions : être au moins deux et avoir un objet défini. C'est un modèle très souple offrant une immense liberté aux citoyens qui peuvent se rassembler autour d'une cause leur tenant à cœur. Ils peuvent aussi organiser leur action comme ils le souhaitent puisque ce sont les statuts de l'association qui fixent le règlement et le fonctionnement de la structure. Si autant d'associations voient le jour, c'est aussi parce que leurs fondateurs cherchent à porter une cause et à retrouver un pouvoir d'agir. Dans une période de crise démocratique, ces espaces d'engagement deviennent essentiels pour élargir la partici-

pation et la représentation des citoyens.»

Les associations compensent-elles certaines lacunes de l'État ?

« Oui, incontestablement. Elles prennent souvent le relais de l'État dans les domaines sanitaire et social, notamment dans les territoires dépourvus de services publics. Beaucoup bénéficient d'ailleurs de délégations de service public : elles agissent notamment dans le domaine de l'hébergement d'urgence, l'accueil des demandeurs d'asile, la protection de l'enfance, les Ehpad, les crèches, l'aide à domicile, le périscolaire...»

« Mettre des pansements sur des problèmes mal traités par la puissance publique »

Certaines associations mettent aussi des pansements sur des problèmes qui sont mal traités par la puissance publique. C'est le cas des Restos du cœur.



Claire Thoury. Photo AFP/Pool/Aurelien Morissard

Coluche a lancé un appel à la générosité car l'État n'était pas en mesure de répondre aux besoins alimentaires des plus démunis. Enfin, d'autres associations vont explorer des champs qui sont laissés en friche. Comme par exemple "Aides" qui est mobilisée dans la lutte contre le sida en France.»

Dans un contexte de fractures sociales, les associations contribuent-elles à retisser du lien ?

« Évidemment, car s'engager,

âgées sur un territoire rural. Elles leur permettent de faire des courses, de retrouver des amis pour jouer aux cartes... Bref, de leur offrir une vie sociale. Et dans certains territoires ruraux, les associations qui assurent la distribution alimentaire représentent parfois le dernier rempart contre la pauvreté.

La confiance des Français envers le mouvement associatif augmente-t-elle à mesure que leur méfiance envers les institutions grandit ?

« La confiance dans les associations ne baisse pas. Mais il y a encore du travail pour faire prendre conscience aux Français qu'ils sont tous concernés par l'action associative. Il existe 1,4 million d'associations, 20 millions de bénévoles et 67 millions de bénéficiaires de l'action associative. Autrement dit, chacun de nous a bénéficié de l'action d'une association à un moment de sa vie. S'engager dans l'une d'elles, c'est une façon concrète de participer à la vie collective et d'agir à son échelle.»

● Propos recueillis par Delphine Bancaud

Initiative

À Nancy, collège et lycée s'invitent à l'hôpital

Dans les années 1990, l'Aiscobam a fait rentrer l'enseignement secondaire à l'hôpital d'enfants du CHRU de Nancy. Jusqu'à sa création, collégiens et lycéens malades devaient suspendre leurs études ou se débrouiller avec leur établissement.

Offrir une « continuité pédagogique », rompre l'isolement, même dans les pires moments, et même si l'envie n'y est plus. Garder le lien avec la vie d'avant. Née à Nancy en 1991, l'Aide scolaire bénévole aux adolescents malades (Aiscobam) a fait rentrer l'enseignement secondaire à l'hôpital d'enfants du CHRU et au Centre psychothérapeutique de Nancy (CPN).

Jusqu'à sa création, les élèves de collège et lycée devaient suspendre leurs études ou se débrouiller avec leur établisse-

ment, alors que le suivi était assuré de la maternelle au CM2.

Depuis toujours, l'Éducation nationale accompagne les enfants malades. À Nancy, une cellule de l'académie est ainsi logée dans les murs du CHRU : l'école des enfants hospitalisés. L'unité se compose de six professeurs et intervient auprès de 150 à 200 élèves chaque année. L'école se fait dans les étages, en chambre le plus souvent, quand les enfants sont disponibles.

Un fonctionnement similaire à celui du dispositif collège-lycée à l'hôpital (DCLH) qui, lui, a vu le jour en 2012 sous l'impulsion de l'Aiscobam, liée depuis par une convention à l'Éducation nationale, au CHRU et au CPN. Jusqu'à cette alliance, l'association comblait un manque avec un groupe d'enseignants bénévoles dont faisait partie Patricia Duchêne.

Professeur d'anglais, elle est aujourd'hui coordinatrice du DCLH et, par ailleurs, de l'APADHE (Accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école). Sa fonction ? Piloter les emplois du temps remis à jour deux fois par semaine, les adapter, aller à la rencontre des enfants et des familles, faire l'interface avec les équipes médicales...

Préserver l'égalité des chances

Ici, sept professeurs volontaires sont au planning. Ils dispensent des cours en français, mathématiques, anglais et EPS. Le DCLH compte également deux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESCH). Au sein du dispositif, l'Aiscobam tient toujours son rôle en organisant des ateliers, en mettant à disposition des professeurs bénévoles pour les disciplines qui



Medhi Mohraz, président de l'Aiscobam, et Patricia Duchêne, coordinatrice du dispositif collège-lycée à l'hôpital au CHRU de Nancy. Photo EBRA/Thierry Fedrigo

ne sont pas couvertes (histoire-géographie, espagnol...). Grâce à eux, 300 heures de cours ont pu être délivrées cette année. Elles s'ajoutent aux 1800 heures des enseignants détachés. Quelque 400 élèves bénéficient ainsi de ce DCLH, chaque année. En juin, dix jeunes ont même passé leurs examens au sein de l'hôpital grâce à lui.

Une thérapie en plus pour Patricia Duchêne : « L'ambition est de ne pas ajouter la rupture avec la scolarité à la maladie. On leur doit cela, de rester un élève, de maintenir leurs chances de réussite. C'est préserver

l'égalité des chances.» Une vision partagée par Mehdi Mohraz, professeur d'histoire-géo et président de l'Aiscobam : « On ne mesure pas toujours l'importance de maintenir le lien avec l'extérieur lorsqu'on est à l'hôpital. On participe au soin. Et puis, notre credo, c'est amener une bienveillance qui va faire retomber le stress lié à cette impression d'éloignement de l'école ou la pression de la chose scolaire.» Une école sur mesure, accommodante, républicaine, en somme.

● À Nancy (Meurthe-et-Moselle), Thierry Fedrigo

Jeunesse

Elle a découvert la BD grâce aux MJC

Les Maisons des jeunes et de la culture (MJC) sont un héritage de la Seconde Guerre mondiale. Encore aujourd'hui, elles sont parfois le seul rempart avant un désert culturel qui ne cesse de grandir.

Chloé ne se souvient pas du premier jour où elle a passé les portes de la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Chilly-Mazarin (Essonne). Elle devait avoir 5 ou 6 ans, venait d'entrer en CP, ne connaissait de la culture que ce qui était proposé par l'écran de la télévision familiale à la fin des années 1990. Tout juste a-t-elle connaissance d'autres formes d'arts, avec la musique et la peinture, pratiquées le dimanche dans la solitude par son père, comme l'exutoire à une semaine harassante.

Mais Chloé se souvient de Suzanne, sa prof d'arts plastiques à la MJC : « Je ne l'oublierai jamais, c'est elle qui m'a appris à dessiner, nous a donné accès à la peinture aussi, elle nous a encouragés à continuer. » Et puis il y a le « déclic » à 13 ans et l'inscription au premier cours de BD que propose l'association. « J'ai

compris que je pouvais raconter une histoire, faire parler des personnages, imaginer leur vie. » Elle en fait son métier. Et en 2020, c'est la consécration : Chloé Wary et *Saison des roses* remportent le prix du public au festival international de la bande dessinée d'Angoulême.

Trouver un autre cercle social

Elle le dit sans sourciller, sans la MJC, sa vie aurait été toute autre. Non seulement y a-t-elle trouvé sa vocation, mais elle y a découvert le vivre-ensemble, l'engagement et la citoyenneté. Car avec Suzanne, il y avait Yolande, « qui était toujours là pour faire des crêpes à la cafétéria », Pascal, « le secrétaire qui était toujours posté à l'entrée du bâtiment »... et tous les autres profs qu'elle a rencontrés entre les cours de cirque ou de danse. « Ce sont des adultes qui vous mettent entre les mains des outils magiques pour faire des choses. » À cela s'ajoutent les jeunes des autres établissements de la commune et des villes voisines, un « autre cercle social » que la famille et le collège.

Et c'est pour défendre la MJC qu'elle manifeste pour la première fois en 2014, dénonçant le projet de fermeture de cette « institution locale d'environ 3000 adhérents », qui a fini par aboutir. La « geek du collège fan de manga et introvertie » trouve des adultes qui l'encouragent à être elle-même. « La MJC m'a permis d'exister », confie-t-elle, reconnaissante. C'est aussi entre les murs de l'établissement qu'elle prend conscience des enjeux politiques et sociaux qui traversent le monde.

« L'individualisme est plus présent »

Le parcours de Chloé illustre toute la philosophie des MJC créées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. « Il fallait donner une perspective aux jeunes », rappelle Jean-Yves Macé, président des MJC de France. Aujourd'hui, 1000 structures d'éducation populaire émaillent le territoire : de 43 % en zone rurale et 25 % en quartier prioritaire de la ville. « L'utopie portée initialement n'est pas révolue parce que les besoins d'émancipation de la



« La MJC m'a permis d'exister », souligne Chloé Wary. Elle est devenue une bédéiste à succès remportant le prix du public au Festival d'Angoulême en 2020. Photo DR

En chiffres ▶ Les Villes alimentent leur budget

Au total, 52 % du budget des MJC vient des subventions publiques et 48 % des ressources des activités proposées. Parmi les subventions publiques, le bloc communal arrive en tête avec 63,3 % de part des aides, viennent ensuite la CAF (16,8 %), l'État (10,1 %), les Départements (4,7) et les Régions (1,8 %).

Humanitaire

La Croix-Rouge, en première ligne contre la précarité

Médecin généraliste de formation, ex-directrice de la santé et du bien-être personnel à l'OMS, Caroline Cross, présidente de la Croix-Rouge française depuis juin 2025 et originaire d'Annecy, revient sur l'importance du lien social maintenu par l'organisation sur le terrain via ses bénévoles et salariés. Entretien.

Quelles sont vos actions prioritaires en France sur le terrain social ?

« Avec nos plus de 70 000 bénévoles et 17 000 salariés, nous avons de nombreuses missions mais le fil rouge est d'aller vers les personnes les plus vulnérables parce qu'elles ne viennent pas forcément vers nous. Cela passe par des maraudes dans la rue, des visites dans des squats et des campements mais aussi à travers le déploiement de camions soins afin d'aller vers des



Caroline Cross. Ph. EBRA/S.T.

publics exclus du système qui ne vont pas se soigner. À cela s'ajoute l'aide alimentaire, très importante dans nos missions. »

Comment envisagez-vous le rôle de la Croix-Rouge pour préserver le lien social ?

« Cela se concrétise par du temps accordé à l'écoute des gens, et plus globalement des actions pour leur permettre de retrouver le chemin de l'autonomie. On s'attache à travailler

avec les autres associations locales afin d'éviter les doublons et intervenir dans la mesure du possible dans des zones blanches. Et du côté des bénévoles, adhérer à une association, c'est déjà créer du lien social. »

Rencontrez-vous des difficultés de financement ?

« En quinze ans, les subventions aux associations ont baissé de 41 % en moyenne. À la Croix-Rouge, nous avons la chance d'avoir une santé robuste mais nous avons tout de même dû resserrer nos priorités autour de notre cœur d'action, la grande précarité. »

Travaillez-vous avec l'État à travers des délégations de service public (DSP) ?

« En DSP, nous proposons des crèches à destination des publics les plus modestes et pour les enfants en situation de han-

dicap. Mais en dehors de cela, nous sommes auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, c'est-à-dire que nous venons en complémentarité de l'État sur des missions spécifiques tant qu'elles correspondent à nos principes et valeurs cardinales. Pendant le Covid, nous avons été des relais pour les personnes en difficulté en allant pour elles à la pharmacie ou pour apporter des courses. Après le confinement, nous avons géré et mis en place des centres de vaccination. »

Avez-vous déjà refusé des missions ?

« Bien sûr, nous sommes une association indépendante. L'État nous a déjà demandé de venir en soutien lors d'évacuations de campements par exemple, mais nous avons décliné car nous avons estimé que cela ne correspondait pas à nos valeurs. »

Le grand public vous connaît par vos interventions lors de crises humanitaires mondiales. La Croix-Rouge française est-elle allée en Ukraine et au Proche-Orient ?

« Les missions à l'étranger lors de crises majeures sont pilotées par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale de la Croix-Rouge. Nous détachons nos volontaires selon les demandes des États, en appui des sociétés Croix-Rouge et Croissant-Rouge sur place. En ce moment, nous avons un pharmacien français à Gaza et une équipe en Cisjordanie. En France, au début de la guerre en Ukraine, nous avons accueilli dans des centres d'hébergement près de 100 000 personnes ayant fui leur pays. »

● Propos recueillis par Sandrine Tran

Services

À Mulhouse, les Restos du cœur manquent de bras

Les Restos du cœur ont beau faire partie des associations préférées des Français, ils sont, comme l'ensemble du monde associatif, confrontés à une diminution, voire à un manque cruel de bénévoles, mettant en péril leur mission. Exemple dans le centre de Mulhouse (Haut-Rhin).

Cela n'était jamais arrivé dans le Haut-Rhin. Pour la première fois depuis la création des Restos du cœur il y a quarante ans, le centre de Mulhouse – le plus important du département (1 252 familles y sont inscrites sur un total de 3 300, soit 38 %) – a dû suspendre, entre le 24 octobre et le 17 novembre, ses distributions journalières de denrées, en raison d'un cruel manque de bénévoles. Ils sont 80, quand il en faudrait près de 150.

Comme nombre d'associations caritatives, les Restos sont confrontés à la même problématique depuis plusieurs années : d'un côté, le nombre de personnes bénéficiaires augmente, de l'autre, le nombre de bénévoles s'étiolle. Pour Nathalie Benhaida, la responsable du centre mulhousien, les raisons de cette « crise du bénévolat » sont multiples. Aux Restos comme ailleurs, le gros des



Deux bénévoles rangent des denrées alimentaires aux Restos du cœur, à Mulhouse.
Photo EBRA/Vincent Voeglin

troupes de bénévoles est composé de personnes retraitées qui, du fait du recul de l'âge de départ à la retraite, « s'engagent toujours plus tard ». Et puis c'est comme si, dans le monde d'après-Covid, quelque chose s'était cassé, avait changé tout du moins. « Les personnes à la retraite ont trouvé d'autres façons de s'occuper, d'être utiles. Elles prennent soin d'abord de leurs petits-enfants, par exemple, et n'ont plus forcément envie de s'engager dans quelque chose qui peut être stressant. »

« Un engagement pas suffisamment reconnu »

« Aujourd'hui, le bénévolat, c'est un métier, affirme Nathalie Benhaida. Cela demande de vraies compétences, il faut savoir gérer de l'humain en situation de fragilité, c'est une responsabilité, il y a des contraintes horaires... » À Mulhouse, dans « la ville aux 130 nationalités », la barrière de la langue peut encore compliquer la tâche.

Alors, plutôt que de s'engager pour une à deux journées par semaine, comme cela était encore le cas il y a quelques années, les bénévoles s'engagent pour une demi-journée. « D'autant, que cet engagement n'est pas suffisamment reconnu », estime la responsable. « La seule chose que l'on peut faire, c'est un abandon de frais. » On parle d'abandon de frais lorsqu'un bénévole fait don à l'association des frais qui pourraient lui être dus – de transport, par exemple. Cela

« Aujourd'hui, le bénévolat, c'est un métier. Il faut savoir gérer de l'humain, c'est une responsabilité »

Nathalie Benhaida, responsable du centre des Restos du cœur de Mulhouse (Haut-Rhin)

ouvre droit à une réduction d'impôts. « À condition de payer des impôts, et la majorité de nos bénévoles n'en payent pas », indique Nathalie Benhaida.

Elle suggère : « On pourrait imaginer que l'État, les Villes, décident de la gratuité des transports en commun pour les personnes bénévoles, ou qu'une fois dans l'année leur soit offert une entrée ou un tarif réduit pour participer à tel événement, se rendre dans tel musée, telle piscine. » Pour elle, cela n'enlèverait rien à la notion de bénévolat. Au contraire, cela pourrait permettre de garantir la pérennité d'associations en manque de bras.

● **À Mulhouse (Haut-Rhin), Cécile Fellmann**

Le retour tant espéré des bénévoles réguliers

Assiste-t-on à un retour du bénévolat régulier hebdomadaire, si essentiel au bon fonctionnement des associations ? C'est en tout cas ce que montrent les derniers chiffres de Recherches & Solidarités, un réseau d'experts de la solidarité, qui publie tous les ans un baromètre sur le bénévolat (*). Depuis les années 2010, on

assistait à une baisse du bénévolat régulier au profit du développement d'un engagement ponctuel, notamment dû à l'augmentation du nombre de jeunes bénévoles et au repli des seniors. « La crise du Covid avait accéléré le désengagement des plus âgés, car ils étaient souvent davantage confinés que les autres. Certains ne sont jamais revenus dans leur association », explique Cécile Bazin, déléguée générale de Recherches & Solidarités.

En 2025, 13 millions de Français se déclarent bénévoles dans une association et la courbe des bénévoles réguliers est repartie à la hausse. Ils étaient 9 % en 2024, ils sont désormais 11 %, soit un peu plus de 5 millions

de Français. « La tendance devra être confirmée dans les prochaines années, mais c'est une vraie lueur d'espoir, car les personnes qui s'engagent toutes les semaines sont la colonne vertébrale des associations », se réjouit Cécile Bazin. Parmi les personnes qui donnent du temps toutes les semaines, la plus forte progression s'observe chez les seniors, qui restent la tranche d'âge la plus engagée dans des associations, la retraite leur offrant davantage de temps à consacrer au bénévolat.

Accueillir différemment les bénévoles

L'une des explications à ce regain du bénévolat régulier est à chercher du côté des actions mises en place par

les associations. « Beaucoup de structures ont pris conscience qu'il fallait accueillir différemment les bénévoles, en ayant des équipes dédiées à leur intégration, en diversifiant leurs missions, en leur donnant des responsabilités progressives, adaptées au profil, aux disponibilités et aux envies de chacun. Se sentant bien accueillis et encouragés, les bénévoles donnent naturellement plus de temps. C'est bénéfique pour tout le monde », observe Cécile Bazin.

Pour augmenter encore leur vivier de bénévoles réguliers, les associations ont tout intérêt à « s'ouvrir aux moins diplômés », poursuit la déléguée générale de Recherches & Solidarités. Car une « fracture » existe

entre les plus diplômés (au moins Bac +2), qui sont 57 % à se déclarer adhérent à une association, et les moins diplômés, qui ne sont que 32 %. « Il y a des freins culturels, mais également des freins économiques à cause du coût de l'adhésion. Or, quand les moins diplômés s'engagent, ils sont les plus nombreux à devenir bénévoles réguliers et ont en retour tout à gagner à faire partie d'une association. »

● **Charlotte Murat**

(*) « La France bénévole 2025 » de Recherches & Solidarités et Coalta Formation, réalisée à partir d'une enquête confiée à l'Ifop, conduite début 2025 auprès de 4 646 personnes de 15 ans et plus, et complétée par plus de 20 000 témoignages de bénévoles.

11 %

En 2025, 11 % des Français étaient bénévoles réguliers, s'impliquant chaque semaine dans une association. C'est 2 points de pourcentage en plus qu'en 2024.

Finances

« Beaucoup d'associations risquent d'être amenées à fermer »

Co-rapporteur de l'avis sur le financement des associations rendu l'an dernier par le Conseil économique, social et environnemental (Cese) et également vice-président du Mouvement associatif, Martin Bobel alerte sur la santé économique de ce milieu.

En septembre 2023, les Restos du cœur avaient tiré la sonnette d'alarme et révélé la fragilité financière du monde associatif. Deux ans après, où en est-on ?

« La situation est catastrophique. Beaucoup d'associations risquent d'être amenées à fermer, ou à lancer des plans sociaux. D'après notre dernière enquête, 9 % des associations employeuses sont aujourd'hui en plan de sauvegarde de l'emploi, et 40 % nous annoncent vouloir réduire leurs effectifs. C'est inédit. Cela représente 90 000 postes, sur les 186 000 emplois en danger que l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) avait annoncés en début d'année. »

Quelles associations sont les plus fragiles ?



Martin Bobel. Photo DR

« D'abord les associations employeuses, qui représentent la majorité des associations financées par la dépense publique. Les secteurs sanitaires et sociaux sont aussi très fortement touchés : on a des alertes fortes qui remontent du monde du handicap. Celui de l'aide internationale a aussi été frappé par les choix français sur l'aide au développement et les changements politiques aux États-Unis, qui ont généré de très grosses coupes budgétaires. Beaucoup d'ONG françaises et européennes ont dû énormément réduire leurs activités. »

Quelles sont les causes de cette crise de financement ?

« Une baisse continue des subventions, à laquelle se substitue en partie la commande publique. Cela génère un phénomène de concentration du financement vers les plus grosses associations. Les autres ont beaucoup moins accès à la commande publique, qui représente aussi une lourde charge administrative. S'y ajoutent les effets de l'inflation post-Covid, qui n'a pas vu les dépenses publiques augmenter en proportion, et entraîné une hausse de la pauvreté. Les associations sont confrontées à un "effet ciseau" : pas plus d'argent, et des besoins sociaux en augmentation. »

Vous parlez de substitution de la commande publique à la subvention. Pourquoi cette bascule ?

« Elle s'explique principale-



Les associations humanitaires et sociales concentrent les plus gros budgets, largement alimentés par la commande publique. En revanche, la situation peut se montrer critique pour les plus petites structures. Photo Sipa/Mourad Allili

ment par une acculturation progressive au droit de l'Union européenne, mais la France a aussi sa part de responsabilité. Le marché unique européen se fonde sur le principe de concurrence libre et non faussée, et ce principe s'appuie sur une forme de discrédit de la subvention, considérée comme déloyale. Les associations sont de plus en plus assimilées à des entreprises marchandes et lucratives. Il y a aussi toute une culture de marché qui s'est développée autour de ces règles de concurrence, et qui a déteint sur la politique de financement associatif. »

Quelle place jouent les collectivités dans le finance-

ment des associations ?

« Elles sont majoritaires dans la dépense publique associative. Le problème, c'est qu'elles sont très dépendantes des dotations que l'État leur verse, et celles-ci baissent. Elles se retrouvent, aussi, soumises à l'"effet ciseau" de l'inflation et d'une baisse du financement. Beaucoup de collectivités qui ne veulent pas baisser les budgets des associations vont y être obligées. »

L'importance économique du secteur associatif est-elle appréciée à sa juste valeur ?

« Il manque en effet quelque chose dans la reconnaissance de l'importance des associa-

► Des dons en baisse

Selon le Baromètre de la générosité, 9,2 milliards d'euros ont été versés en 2022 au profit d'organisations d'intérêt général, dont 5,4 milliards par les particuliers et 3,8 milliards par les entreprises. Une manne sur le point de se tarir ? Si on prend en compte l'inflation, le montant des dons connaît une baisse continue depuis trois ans, alors qu'il avait fortement augmenté entre 2018 et 2021.

tions dans la société. Il y a souvent une petite musique qui consiste à dire que, comme elles sont dépendantes de l'argent public, ce n'est pas de la vraie économie. Depuis le dernier rapport sénatorial sur les aides aux entreprises, je pense qu'on peut réviser un peu ce jugement : tout un pan de l'économie de marché est aujourd'hui dépendant de la dépense publique, ou des règles qu'on a créées pour solvabiliser ces activités. En France, les associations représentent 10 % de l'emploi privé et 3 % du PIB (113 milliards en 2020). Mais je pense que leur plus grande contribution est non monétaire. Si on devait calculer l'apport non-marchand des associations dans l'économie, à mon avis, on dépasserait largement les 3 %. »

● Jean-Michel Lahire

Un modèle économique diversifié mais fragile

Dans le monde associatif, l'argent n'est jamais une finalité, toujours un moyen (*). Pour autant, le mot n'est pas tabou, et certaines associations peuvent brasser des sommes considérables. Le budget de la Croix-Rouge française, avec ses 624 établissements et ses 17 000 salariés, s'élevait à 1,7 milliard d'euros en 2022. Sans compter la valeur, non comptabilisée, produite par ses 70 000 bénévoles.

Comme celui de l'entreprise, le monde associatif accuse d'énormes disparités. L'amicalo locale des boulistes ou la troupe de théâtre amateur n'a évidemment pas les mêmes

besoins qu'une ONG, la Ligue contre le cancer (106 millions) ou la Fédération française de football (300 millions). Et quand, en moyenne, le budget d'une association s'élève à 7 000 euros lorsqu'elle n'a aucun salarié – ce qui est le cas de neuf structures sur dix –, il passe à 728 000 euros pour les associations employeuses.

Qui sont ces grandes associations ? Plus de la moitié œuvre dans le secteur de l'humanitaire, du social et de la santé. En 2020, ce dernier pesait 65,5 milliards d'euros, soit 58 % du budget cumulé des associations en France, et plus de 56 % des emplois associa-

tifs. Exemple parmi d'autres : l'ADMR, premier réseau national et associatif de service à la personne, qui emploie 94 000 personnes et 78 000 bénévoles. L'enseignement, la formation et l'insertion n'arrivent qu'en deuxième position, avec un budget cumulé de l'ordre de 14,5 milliards d'euros.

Commandes publiques et participation des usagers

Cette disparité se retrouve au niveau des ressources. Les subventions publiques ne représentent plus que 20 % du budget des associations (**), contre un tiers en 2005. L'essentiel de leurs ressources

(65 %) provient de leurs recettes d'activité, sous forme de commandes publiques (notamment dans les secteurs humanitaire, social et sanitaire), ou de participation des usagers. Cette dernière peut représenter la moitié des ressources des petites associations dans les domaines de la culture, des loisirs, de la défense des droits et des grandes causes.

Les cotisations des membres ne représentent que 7 % du budget moyen, mais presque un tiers des ressources des petites associations sportives. Quant aux dons et au mécénat, leur impact est souvent limité,

de l'ordre de 5 %, hormis pour les petites associations humanitaires et sociales dont ils peuvent assurer un quart du financement. C'est le cas typique de l'association reposant exclusivement sur des bénévoles, et finançant des projets de développement ou de solidarité en France et à l'étranger.

(*) En Alsace-Moselle, les associations régies par la loi de 1908 peuvent toutefois avoir un but lucratif, sous conditions. Elles ne peuvent notamment pas venir concurrencer une entreprise.

(**) « Paysage associatif français 2023 », étude réalisée par Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau.

Emploi

Handicap International refuse de « faire moins bien » malgré le contexte

Renforcer encore les collaborations internationales, faire monter en puissance les structures locales et devoir sans doute resserrer les thématiques... L'ONG lyonnaise aux milliers de salariés dans le monde trace son chemin dans la tempête budgétaire. S'accrochant à l'idée que, quoi qu'il en soit, « mieux vaut faire partie de la solution que du problème ».

Handicap International, c'était, il y a un an encore, 200 millions de personnes aidées à travers le monde, sur les 300 millions estimés « nécessitant des aides de bases, juste pour survivre... On arrivait à servir les deux tiers, en ne parlant là que de la partie humanitaire de nos activités, l'urgence, les vies sauvées. Maintenant, on n'arrive à servir plus qu'un tiers, 100 millions de gens », constate Manuel Patrouillard, directeur général de l'association. Fin 2024, c'était aussi 5 300 salariés dans le monde, dont 400 en France. À date, ils sont 1 300 de moins.

30 millions d'euros en moins dans le budget en un an

Ce violent coup de frein, alors même que les besoins explosent à travers le monde, est la conséquence directe d'une abyssale chute des aides publiques, enclenchée par le président des États-Unis, Donald Trump.

L'ONG lyonnaise, présente dans une cinquantaine de pays, fonctionnait avec un budget de 275 millions d'euros en 2024. Elle doit faire avec 30 millions de moins en 2025. Financée à 75 % par les aides publiques en provenance d'une cinquantaine de bailleurs, principalement les pays occidentaux, elle redou-

te que les autres financeurs s'engouffrent dans la brèche. Ceux-là mêmes qui ont lancé des cris d'orfraie lorsque Donald Trump a torpillé l'Usaid (l'agence américaine pour le développement international).

Face à cela, Handicap International refuse « de faire moins bien ». Les axes que nous prenons sont de collaborer encore plus avec les autres associations, agences des Nations unies, partenaires locaux, pour lutter contre les duplications, essayer de mutualiser. Nous voulons aussi faire monter en puissance les acteurs locaux pour qu'ils nous remplacent par moments sur le terrain ».

La société civile, indispensable à l'aide au développement

L'ultime piste sera peut-être de réduire les champs d'action de l'association : « Il nous faudra faire des choix sur ce qui peut être conservé, collaboré avec un partenaire. Il y aura peut-être des abandons. Moins de dix ans en arrière, nous avons dû renoncer à nos actions sur la prévention routière, la plus importante cause de handicap et de mortalité chez les jeunes de 15 à 25 ans dans le monde... »

Malgré le contexte, Manuel Patrouillard garde son aiguillon, « mieux vaut faire partie de la solution que du problème ». Et à des messages à faire passer : « Chacun peut, dans son quotidien, faire partie de la solution. Rappeler aussi l'importance fondamentale de l'aide publique au développement et la capacité de la société civile à la déployer. La société civile permet l'impartialité, l'indépendance, et elle est profondément humaine. C'est le moteur de nos collaborateurs. »

● **À Lyon (Rhône),
Émilie Charrel**

« Il nous faudra faire des choix sur ce qui peut être conservé, collaboré avec un partenaire. Il y aura peut-être des abandons »

Manuel Patrouillard, directeur général de Handicap International



Manuel Patrouillard, directeur général de Handicap International depuis 2014 : « On appelle tous les lecteurs à faire partie de la solution. » Photo EBRA/Stéphane Guiochon

Le prix fort pour les associations employeuses

Il est des champs d'activité qui ne pourraient être couverts sans permanents, fonctions supports ou emplois directement liés aux missions des structures associatives dites employeuses. Parmi les quelque 160 000 associations de ce type en France, l'une des plus importantes est l'APF France handicap. Avec ses 15 000 salariés, l'association qui emploie des aides à domicile et du personnel accompagnant se retrouve en première ligne des difficultés financières.

● 90 000 emplois menacés

« C'est une première dans toute l'histoire de l'APF France handicap, mais nous avons été contraints de lancer un plan de sauvegarde cette année. Quatre cents postes ont été supprimés. Cela représente tout de même 10 % de nos fonctions supports (administratif, gestion, etc.). C'est énorme... », déplore Serge Widawski, directeur général de l'association. Le cas de cette dernière qui œuvre pour les paralysés et les personnes handicapées en France est loin d'être isolé. Près de 90 000 emplois seraient ainsi menacés, rien que cette année, selon le Mouvement associatif. Une association sur trois a réduit sa masse salariale et 60 % d'entre elles envisagent de le faire en 2026 (*) .



Photo illustration Sipa/Michel Gil

Mi-octobre, le Secours catholique a ainsi annoncé le premier plan social de son histoire.

● Champ d'activité restreint

« La suppression de postes n'est même pas suffisante. Nous avons également dû faire des économies sur les frais de fonctionnement, l'immobilier », regrette le dirigeant d'APF France handicap. Pour Serge Widawski, la baisse des subventions et l'absence de visibilité budgétaire ne sont pas les seules causes des difficultés financières du monde associatif.

Et si la restriction du champ d'activité n'est pas l'option choisie par la majorité des associations employeuses, certaines y sont contraintes. « Plutôt que de se séparer de salariés formés, motivés et par conséquent difficiles à rem-

placer lorsque la saison d'aide alimentaire le demande, certaines structures préfèrent garder tous leurs permanents, mais restreindre l'accès à leurs aides et services. Et ce n'est pas mieux », affirme Sylvain Rigaud, du Réseau national des maisons des associations (RNMA).

Côté employeurs, l'analyse de la situation n'est pas plus optimiste : « La situation des associations employeuses va rapidement devenir catastrophique si rien ne se passe », déplore David Cluzeau, président de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES). Le tissu associatif est par nature résilient puisqu'il est justement confronté au quotidien aux difficultés sociales et que son modèle est essentiellement construit sur le bénévolat, mais « le nombre de liquidations et de fermetures des petites associations va exploser si l'on n'y prend pas garde », complète le syndicaliste. 500 ont déjà été prononcées cette année (*). « Nous assistons à un plan social national à bas bruit », s'inquiète David Cluzeau.

● Boris Ivanoff

(*) Enquête réalisée par Hexopée pour le compte du Mouvement associatif, en septembre 2025, sur un panel de 4 037 dirigeants d'associations.

Partenariat

Daniel Baal: « L'activité bénévole apporte une richesse de vie sociale »

Le président du Crédit Mutuel, premier mécène privé des associations, réaffirme sa volonté de soutenir le bénévolat grâce aux partenariats et à la formation et encourage les entreprises à contribuer à la préservation du lien social.

Pourquoi vous impliquer dans le Forum national des associations et fondations?

« Premier mécène privé de France, nous sommes heureux d'être encore aux côtés des associations à travers le forum. D'abord, parce que le Crédit Mutuel (*) partage de nombreuses valeurs avec le monde associatif. Nos caisses locales reposent sur l'engagement de nos élus bénévoles et de nos salariés au service de nos sociétaires et clients. La deuxième raison, c'est que nous avons fait le choix dans notre plan stratégique, en notre qualité d'entreprise à mission, d'accompagner les associations engagées pour l'environnement et la société. Les partenariats locaux avec les associations sont une vraie force d'autant plus qu'ils sont décidés au niveau de la caisse locale de Crédit Mutuel.»

Quel budget y consacrez-

vous chaque année et par quels canaux est-il alloué ?

« Nous y consacrons 105 millions d'euros cette année, avec un accompagnement allant des petits partenariats de quelques centaines d'euros jusqu'à des engagements de plusieurs millions d'euros sur des programmes avec de grandes ONG. Entre les deux, il y a des associations de plus ou moins grande taille. Nous intervenons aussi par le biais de nos deux fondations sur les thématiques des territoires, de la solidarité (dont l'aide alimentaire), l'environnement, et dans la lutte contre l'illettrisme.»

« Mieux on forme le bénévole, plus il pourra être efficace dans son action »

Vous avez le sentiment que le monde associatif souffre?

« Il souffre, c'est certain, en raison notamment des coupes budgétaires de la part de l'État



Pour Daniel Baal (debout à droite), l'engagement associatif est un atout indéniable pour la vie professionnelle. Photo DR

et des collectivités. J'insiste à ce titre sur un point : il faut faire très attention parce que réduire le soutien à ces associations peut avoir des conséquences graves. Lorsqu'on soutient une association, le montant qui est investi est bonifié par l'action des bénévoles. Réduire les aides publiques aux associations est donc contre-productif et coûteux à long terme pour l'État. [...] Chaque euro investi dans un club sportif local génère plus de 16 euros sur le terri-

toire. [...] Un bénévole, c'est quoi ? Étymologiquement, c'est celui qui veut apporter du bien. Veillons à ce qu'il puisse continuer. Et nous devons l'aider à se former.»

À quoi doit-on mieux former les dirigeants associatifs?

« À la communication, au juridique, à la gestion, à l'animation... Mieux on forme le bénévole, plus il pourra être efficace dans son action.»

Lequel des rôles que vous

avez occupés dans le monde associatif a été pour vous le plus stimulant, le plus épanouissant ?

« Ah, c'était à la fois intéressant quand j'étais dirigeant d'un petit club sportif dans le nord de l'Alsace que lorsque j'ai eu des responsabilités au plan national, en tant que président bénévole de la Fédération française de cyclisme ! J'encourage toujours à s'engager dans une activité bénévole parce qu'elle crée des contacts, apporte une richesse de vie sociale.»

Vousappelezlesentreprisesàprendreleurpartaulien social.

Comment ?

« Lorsqu'on a initié le Dividende associatif, auquel on attribue 15 % de notre résultat net en faveur d'actions d'intérêt général, nous espérions ouvrir la voie. Heureusement, l'engagement des entreprises s'accroît chaque année... Mais pas assez significativement pour se substituer au retrait des pouvoirs publics. C'est donc une responsabilité collective pour la survie de notre modèle de société.»

● **Fabrice Veysseyre-Redon**

(*) Actionnaire du groupe EBRA, dont fait partie votre journal

Pour Chakib Hafiani, « le secteur associatif fait face à des enjeux cruciaux »

Chakib Hafiani, vous êtes président du Comité du secteur non-marchand et ESS au Conseil national de l'ordre des experts-comptables. Quels défis le secteur associatif va-t-il, selon vous, devoir relever ?

« Dans le contexte actuel, le secteur associatif fait face à des enjeux cruciaux : un accroissement des besoins des populations vulnérables ou nécessitant des services sociaux spécifiques, la persistance de difficultés économiques qui augmente aussi bien la taille de cette population que la nature de ces services. Le "succès" des banques alimentaires en est une illustration.»

Le monde associatif est-il impacté par l'instabilité politique actuelle ?

« Oui, il lui faut faire face à

une baisse régulière des financements publics à l'échelle locale, régionale et nationale. Les incertitudes politiques actuelles et l'échéance prochaine des élections municipales sont sources de vraies angoisses à l'international. Ces financements ont fortement diminué, voire été totalement interrompus, y compris pour des conventions déjà en cours (comme celles de l'Agence des États-Unis pour le développement international/Usaid). Cette situation s'accompagne d'un manque de visibilité quant aux financements pérennes.»

On a l'impression que les associations sont de plus en plus soumises aux lois du marché...

« Avec une montée des logiques de marché, les associations doivent en effet de

plus en plus répondre à des appels à projets ou des commandes publiques, ce qui les pousse à adopter des modèles de gestion plus concurrentiels. De même, une inflation et des coûts croissants impactent directement les charges des associations, notamment des charges de personnel, de logistique, des locaux...»

En quoi les experts-comptables accompagnent-ils le monde associatif ?

« On est passé d'une logique de données financières du passé à une logique d'anticipation du futur proche et de maîtrise des enjeux de financements, de conformité et de redevabilité y compris de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour renforcer/concourir à un modèle économique durable. Et il

existe beaucoup de possibilités comme l'accompagnement pour la valorisation des contributions volontaires : c'est la valorisation du travail des bénévoles qui ne génère pas ou peu de flux financiers ; la sécurisation juridique et fiscale des ressources des associations ; l'élaboration du contrat d'engagement républicain ; l'accompagnement à la fiscalisation de certaines activités ; l'accompagnement dans les demandes de financements (appels à projet, réponses aux marchés publics...) ; l'aide dans la diversification des ressources et de la politique de mécénat ; la définition du régime fiscal et social des dirigeants ; l'assistance à la restructuration, accord de partenariat, rapprochement, fusion ; l'accompagnement à la labellisation



Chakib Hafiani. Photo DR

qui est une reconnaissance de qualité pour les donateurs ; l'accompagnement pour la mise en place de la facture électronique, ou encore la définition et mise en œuvre de la politique RSO et mesure d'impact. Bref, il existe une multitude de possibilités.»

● **Propos recueillis par F. V.-R.**

NOS PARTENAIRES PRENNENT LA PAROLE

CRÉDIT COOPÉRATIF

S'engager, protéger, transformer : les associations au cœur des transitions



Valérie VITTON,
Directrice CREDIT COOPERATIF

Partenaire fondateur du Forum national des associations et des fondations, le Crédit Coopératif partage, cette année encore, une conviction : accompagner les acteurs de l'intérêt général, c'est aussi anticiper les défis qui transforment leurs modèles. À l'heure où les menaces numériques s'intensifient, la cybersécurité devient un enjeu vital pour la pérennité des structures associatives. Dans le même temps, la transi-

**Crédit
Coopératif**
12, boulevard Pesaro
CS10002 92024 Nanterre
Tél. 01 47 24 89 36
www.credit-cooperatif.coop/associations-ess

sition écologique s'impose comme un levier d'innovation et de sens, y compris dans le monde culturel et sportif. En animant deux tables rondes dédiées à ces sujets, le Crédit Coopératif réaffirme sa vocation : être la banque des transitions, au service de celles et ceux qui font vivre le lien social, la création et la solidarité. Parce que protéger, c'est déjà s'engager. Et s'engager, c'est transformer l'avenir.

COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (CNCC)

Le Commissaire aux Comptes, tiers de confiance des acteurs de l'ESS



Joël Fusil,
Co-président de la commission
des Acteurs de l'ESS



Aurélie Joubin,
Co-présidente de la commission
des Acteurs de l'ESS

**Compagnie nationale
des commissaires
aux comptes (CNCC)**
200-216,
rue Raymond-Losserand
75014 Paris
Tél. 01 44 77 82 82
contact@cncc.fr
www.cncc.fr

Dans le secteur de l'ESS, le Commissaire aux Comptes (CAC) joue un rôle fondamental dans le renforcement du dispositif de contrôle interne ainsi que la sécurisation et la fiabilité de l'information comptable et financière. Son intervention, encadrée par le Code de commerce et les normes d'exercice professionnel définies par la Haute autorité de l'audit (H2A), s'inscrit dans le cadre d'un contrôle légal. Le CAC évalue les procédures de contrôle interne, identifie les zones de risques significatifs, et formule des recommandations dans le cadre de ses communications aux organes dirigeants. Cette démarche contribue à renforcer la transparence vis-à-vis des financeurs et des parties prenantes. Il assure également le respect des obligations réglementaires spécifiques au secteur. Au-delà de la certification, il participe à la prévention des difficultés économiques dans le secteur associatif, toujours dans le respect de son indépendance. Le CAC est ainsi un tiers de confiance, auprès des différentes parties prenantes, garant de la qualité de l'information financière des acteurs de l'ESS. Il reste, du fait de sa mission permanente et dans un contexte conjoncturel incertain, un interlocuteur essentiel de la gouvernance.

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES (CNOEC)

Les experts-comptables engagés aux côtés du monde associatif



Chakib HAFIANI,
Président du comité secteur non marchand/ESS du CNOEC

Dans un environnement économique incertain, les associations doivent composer avec des ressources fragilisées, des obligations croissantes et de nouvelles attentes en matière de transparence. Acteur engagé à leurs côtés, l'Ordre des experts-comptables (OEC) participe au Forum national des associations et fondations pour leur offrir des repères concrets et un accompagnement de proximité. L'édition 2025 mettra l'accent sur trois enjeux majeurs :

- prévenir les difficultés financières grâce à une meilleure anticipation et à des outils de pilotage adaptés ;

CNOEC
Immeuble Le Jour
200-216
Rue Raymond Losserand
75680 Paris cedex 14
Tel : 01 44 15 60 00
www.experts-comptables.fr

- moderniser la présentation des comptes avec la nouvelle réglementation comptable ANC 2022-06 ;
- s'adapter à la réforme de la facturation électronique, qui transformera les pratiques administratives et financières de toutes les structures. Au-delà des conférences et ateliers, l'OEC propose également sur son stand des consultations gratuites dispensées par des experts-comptables pour répondre aux questions spécifiques des dirigeants associatifs. Une démarche d'écoute, de conseil et d'engagement au service de la résilience du monde associatif.

HARMONIE MUTUELLE

Pour changer notre façon d'aborder les questions de santé



Séverine GUILLOUZIC,
Directrice Marketing et Communication ESS

Harmonie Mutuelle
143, rue Blomet
75015 Paris
www.harmonie-mutuelle.fr/marque/agir-pour-votre-sante/eco-sante

Le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et des dépenses de santé, ou encore les difficultés d'accès aux soins, sont autant de facteurs qui mettent au défi notre système de santé et de protection sociale. Il faut repenser notre approche autour d'une meilleure coordination entre acteurs médicaux, sociaux, de proximité, et réaffirmer le rôle clé de la prévention. Chacun d'entre nous, particuliers, entreprises, collectivités et acteurs de l'ESS, a la possibilité d'agir grâce à l'adoption de nouveaux modes de vie qui permettent de préserver la santé de tous, tout en contribuant à réduire les inégalités sociales et environnementales. Car, notre santé ne doit pas commencer à être traitée dans une salle d'attente, mais bien dans nos actions quotidiennes. Forte de cette conviction, Harmonie Mutuelle, acteur de l'économie sociale et solidaire, et entreprise mutualiste à mission, a lancé, en 2024, le mouvement de l'éco-santé afin de donner les moyens d'agir plus tôt pour prévenir, d'agir plus vite pour soigner, et d'agir autrement pour préserver nos ressources. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre conférence "La santé en alerte : comment reprendre la main ?" à partir de 11h, jeudi 13 novembre.

Sports

Du lien social à l'esprit d'équipe

Les près de 360 000 associations sportives, vectrices d'une identité forte en milieu urbain comme rural, continuent de faire germer les talents de demain. Même si, dans les territoires les plus reculés, le lien social créé par le sport est bousculé faute de moyens.

A Castelnau-Magnoac, toute petite bourgade coincée entre Toulouse et Pau, le rugby est roi. Et faiseur de roi. Le club local, le Magnoac FC, a adoubé il y a près de quinze ans un certain Antoine Dupont, désormais star planétaire et capitaine des Bleus, devenant un des exemples de ce tissu associatif sportif de près de 360 000 entités qui révèle les talents hexagonaux de demain.

Dans le cas du demi de mêlée, c'est aussi et surtout une histoire de famille. « Mon oncle et mon grand-oncle ont été présidents du club, racontait Dupont à *Sud Ouest* en 2021. Mes grands-parents étaient sponsors avec leur hôtel : ils faisaient à manger, lavaient les maillots au sous-sol. Les dimanches, je mangeais chez eux et j'allais ensuite voir le match des seniors. On jouait dans l'en-but, on finissait plein de boue sans avoir réellement regardé la rencontre, mais je n'en manquais pas une. »



Le week-end, notamment en milieu rural, les événements sportifs jouent un rôle de marqueur social. Photo EBRA/Hélène Delarocha

Car dans les milieux ruraux qui ne bénéficient pas toujours de complexe sportif, le rugby et le football ont une place de choix. Et les associations qui les font vivre endoscent un rôle qui va au-delà de la discipline. « C'est souvent auprès d'elles qu'on va retrouver la vie du village le dimanche. Elles jouent un rôle de lien social, de maintien d'activité très important, elles forgent une identité commune », décrypté Thomas Meignan, qui a étudié les liens entre clubs sportifs et territoires. Selon le chercheur en géographie, il faut néanmoins distinguer le rôle du tissu associatif dans les campagnes et celui

dans les villes. Antoine Dupont et les futurs grands de ce monde ont vocation à vite rejoindre les milieux urbains. « Dans les villes, le but est de former des bons joueurs parce qu'on y arrive avec une volonté de niveau sportif plus élevé. Dans les clubs ruraux, quand il y a des équipes de jeunes, c'est avec l'ambition de les intégrer localement. Former des bons joueurs, ça reste secondaire. »

La fusion des assos, une « dilution » de l'identité

Surtout, dans les territoires reculés, les moyens manquent

souvent, qu'ils soient financiers ou humains. Les collectivités, principaux soutiens budgétaires, tentent tant bien que mal de colmater les baisses de crédits de l'Etat (313 millions d'euros en 2024 à 293,9 en 2025 pour le budget « Développement des pratiques sportives » de l'Agence nationale du sport). Et forcément, certaines associations sportives disparaissent ou fusionnent, ayant pour effet « de diluer l'identité des villages et des clubs, qui parfois étaient rivaux avant de fusionner », déroule Thomas Meignan. Des fois, ça se passe bien, parfois ça termine en divorce. »

-19,1 M €

En un an, le budget de l'Agence nationale du sport dédié au développement de la pratique sportive a baissé de près de 19 millions d'euros (293,9 M en 2025 contre 313 M en 2024) et de 37,7 M par rapport à 2023.

Mais cette dynamique renforce aussi l'entraide entre les parents et les bénévoles. « Tu es reconnaissant envers ces personnes-là, témoignait dans *Cavir Magazine* Lucas Tousart, ancien joueur de l'Olympique lyonnais, qui a commencé le football à Rignac (Aveyron). Dans un village, soit tu joues au foot, soit tu joues au foot, tu es obligé si tu veux être avec tes potes. Il y a moins de joueurs, moins de moyens mais une super ambiance et des gens formidables. C'est l'école de l'humilité. »

L'humilité, la solidarité et souvent le rayonnement du potentiel et du vivier sportif français. Ce n'est pas le Magnoac FC qui dira le contraire : grâce à l'effet Dupont, le club compte 400 abonnements dans un village de... 800 habitants.

● Antonin Deslandes

Baliser les sentiers et mener les randonneurs au sommet

Col de la Muzelle (Isère), 2 600 mètres d'altitude. Deux chamois détalent quand Lionel Besson et son équipe parviennent après 2 h 30 d'effort à ce sommet du GR54. Le haut chemin perce la mer de nuages. Ses petites mains entrent dans la lumière. Dans le raide pierrier final, les marques blanche et rouge matérialisant le tour des Écrins, tendent à s'effacer avec le temps. « Alors tous les trois ans, on repasse pour, au besoin, refaire la peinture qui jalonne régulièrement le sentier tous les 150 mètres. » Voir en rajouter. « Dans les secteurs techniques, on rapproche les repères pour que le randonneur puisse évoluer à vue. » Histoire d'éviter qu'il se perde dans le brouillard.

Comme Lionel, ils sont 9 700 baliseurs assermentés de la Fédération française de randonnée pédestre qui veille sur

226 000 km de sentiers, dont 114 500 km de GR® et GR® de Pays (jaune et rouge). Un bataillon en hausse de 10 % depuis le Covid, révélateur du bond de la rando. « Nous œuvrons quotidiennement pour le sport le plus pratiqué en France avec 27 millions d'adeptes », assure Germain Vandeneeckhoutte, coordinateur en Isère.

Le mystère des repères

Le comité du « 38 » dispose d'un des réseaux bénévoles les plus actifs, parcourant 4 000 km chaque année pour du balisage, du contrôle ou de la collecte d'infos afin de réactualiser les topo-guides. Et Lionel est l'un des plus capés, ayant reçu une formation *ad hoc*. En ce jeudi d'octobre, avec huit compagnons, le baliseur en chef achève le marquage entamé cet été sur l'autre versant, secteur fré-



Ici avec Lise et Alissa, Lionel Besson arpente le sentier menant au col de la Muzelle (Isère) pour parfaire le balisage. Photo EBRA/Bertrand Riotord

quenté du parc national.

« À 62 ans, je fais chuter la moyenne d'âge », sourit cet ex-commercial, venu au balisage à la retraite. Comme la plupart. Tempes grises mais cœur en or, disponibles en semaine. « On a tous la caisse », précise Lionel, après six heu-

res à rejalonner 5,8 kilomètres sur 1 300 m de dénivelé. « Paradoxalement, je préfère marcher hors sentier », observe ce référent qui aime tracer sa route. « Toujours fourré en montagne, le balisage me donne une bonne excuse. » Isabelle, elle, a eu la révélation

au salon de la rando à Lyon, apprenant que la Fédération recrutait. « L'occasion de rendre à cette activité ce qu'elle m'a apporté. Ces marques ont toujours été un mystère depuis l'enfance. »

Alors, elle s'est levée aux aurores, pour monter dans le minibus, depuis Grenoble. Avec Lionel et les autres, au hameau de Valsenestre, à 1 h 30 de route aux confins de l'Isère, ils se sont équipés du tablier, panoplie du baliseur, pour ranger pinceaux, brosses et boucharde, marteau clouté qui gomme la vieille peinture. Et de s'en revenir à la nuit. Le balisage est une œuvre à la Sisyphe, tout au long de l'année. « Seule l'arrivée de la neige vient l'interrompre », commente Lionel qui songe déjà à sa prochaine mission, avant la trêve hivernale et les joies du ski.

● En Isère, Antoine Chandellier

Inclusion

La culture, ensemble et pour tous

Ce sont des associations de la main tendue et de l'entraide. Elles sont nombreuses et essentielles dans le combat – car c'en est un – pour ouvrir l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap.

Du grand écran à la scène, du livre à la main, ce sont des associations qui rappellent que la culture ne s'offre pas seulement à ceux qui peuvent y accéder facilement : elle se construit, patiemment, avec ceux qui refusent qu'elle soit un privilège. Grâce à elles, la culture reste ce qu'elle doit être : un espace commun, vivant, partagé.

● Cinéma

« C'est beau le cinéma, quand tout le monde peut y aller. » La phrase pourrait être de Pagnol. Elle résume bien l'esprit de Culture Relax qui, pour fêter ses 20 ans, a organisé les 11 et 12 octobre l'événement « Tous ensemble au cinéma ». Ce mot – ensemble – résume tout leur combat. Dans des centaines de salles, une avant-première du film *Marcel et Monsieur Pagnol* de Sylvain Chomet, à 5 euros, sans pub ni volume agressif : un moment simple, ouvert, joyeux.

Depuis 2005, l'association et

son réseau de bénévoles militent pour que la séance de cinéma devienne une sortie ordinaire. Amar Nafa, son délégué général, le dit sans détour : « Pour les personnes atteintes de troubles et leurs accompagnants, ces séances ont un goût de normalité : ils vont désormais au cinéma comme tout le monde. Avec tout le monde. Ce côté banal est vraiment important. Ces spectateurs n'ont plus à justifier leur présence ou à s'excuser d'exister. »

Mais la route est encore longue. Juste avant Cannes, le Collectif Handicaps, qui fédère 54 associations nationales représentatives des personnes en situation de handicap, de leur famille et des proches aidants, a alerté : « Trop peu de films sont accessibles. Même les films qui disposent d'une version accessible ne sont que rarement projetés, et souvent à des horaires contraignants. »

Le Portail de l'audiodescription, lancé en février par le ministère de la Culture, le Centre national du cinéma (CNC) et les associations d'usagers, tente de pallier le manque, avec son catalogue de plus de 2 800 films audiodécris. « Malgré cela, l'accessibilité reste l'exception, jamais la règle », déplore le collectif.



Malgré les efforts de certaines associations, comme Culture Relax, le Collectif Handicaps alerte sur le fait qu'environ « trop peu de films sont accessibles ». Photo illustration Canva

● Spectacle

Même défi sur les planches. Dans les théâtres et opéras, Accès Culture agit depuis plus de 30 ans pour ouvrir la scène à tous les publics. L'association collabore aujourd'hui avec plus de 150 lieux en France. Résultat : lors de la saison 2023-2024, 208 représentations ont été audiodécrises, 88 adaptées en langue des signes. Ici, l'audiodescription devient un art : décrire la mise en scène, les gestes, les lumières, dans les silences du spectacle. Les comédiens signants, sourds et entendants, traduisent les

émotions en langue des signes. Les surtitres, synchronisés en direct, donnent vie aux voix off, à la musique, aux bruits du plateau. Le public, mêlé, partage les mêmes rires, les mêmes silences. Le handicap s'efface derrière le plaisir d'être là.

● Littérature

L'inclusion se lit aussi du bout des doigts. À Toulouse, le Centre de transcription et d'édition en braille (CTEB), association créée dans les années 1980, transforme chaque année des dizaines d'ouvrages, des classiques aux romans,

700

Adapter un livre pour les malvoyants, mission que se donne le Centre de transcription et d'édition en braille, coûte environ 700 euros. Cette association toulousaine compte environ 2000 livres adaptés.

comme ceux en lice pour les grands prix littéraires, Goncourt, Femina, Médicis. Cette saison, *La Maison vide* de Laurent Mauvignier (à qui a été décerné le prix Goncourt mardi 4 novembre), *Kolkhoze* d'Emmanuel Carrère ou *Vertu et Rosalinde* d'Anne Serre ont rejoint les rayons en braille.

Chaque adaptation coûte environ 700 euros, mais les livres sont vendus autour d'une vingtaine d'euros aux lecteurs. Depuis 2025, le CTEB édite aussi des albums jeunesse combinant braille et grands caractères, pour que voyants et non-voyants puissent lire ensemble. Avec plus de 2 000 titres disponibles, l'association prouve qu'on peut conjuguer exigence littéraire et accessibilité.

● Nathalie Chifflet



Jean-Guilhem et Patou, les deux chevilles ouvrières de L'Échappatoire. Photo EBRA/Bertrand Joliot

Dans un village du Doubs, la musique a son "Échappatoire"

C'est Jean-Guilhem Robert, amoureux des vieilles pierres et rêveur depuis l'enfance, qui a redonné vie à une ancienne ferme du XVIII^e siècle à Belleherbe, petit village du Doubs. Avec l'aide de ses amis de l'association Méteil, il transforme peu à peu l'ancienne grange familiale en salle de spectacle. Le projet prend son envol pendant la crise sanitaire, et dès le coup d'envoi de la reprise culturelle, le lieu attire curieux, passionnés et artistes.

D'une capacité de 200 personnes, *L'Échappatoire* se distingue par son ambiance conviviale et sa débrouillardise. Rien n'est laissé au hasard : la régie trône au-dessus du bar, la loge est une salle à manger, et chaque recoin a trouvé son utilité. Dehors, les

vaches montbéliardes brouillent à deux pas de ceux qui viennent écouter du bon son ou savourer un repas entre deux concerts.

« Faire découvrir aux gens des univers musicaux »

Plus qu'un lieu, c'est une dynamique. Celle d'une équipe de bénévoles passionnés, menés par « Jean-Guy » et son complice Patou Lamy, le programmeur. Ensemble, ils font vivre un agenda musical exigeant, éclectique, dans le plus pur esprit associatif. « J'adore faire découvrir aux gens des univers musicaux qui sont accessibles. Si on ne connaît pas, on peut adhérer, c'est ça qui est intéressant », confie Patou. « On se trouve dans une zone rurale, donc on peut aller dans la facilité à faire des groupes de reprises, il y a plein d'artistes qui font ça très bien mais ce n'est pas mon kif. »

« On a toujours été dans le partage, explique Jean-Guy, et à un moment, on s'est dit : « pourquoi ne pas organiser nos propres événements ? » Puisque jusque-là, on avait organisé quelques soirées épiques dans des lieux atypiques. C'était top, mais ça demandait une énergie de fou ! » Et le succès est au rendez-vous car un autre modèle est possible, sans pression commerciale et sans démesure. « Ça marche parce que le public répond », explique le duo, de concert.

Cette année, onze dates ont été ou sont bookées, d'autres vont peut-être s'ajouter puisque Méteil a reçu... 400 de-

mandes pour 2025. C'est autant la démarche que la qualité de la programmation qui a poussé Ben à faire deux fois le trajet entre Pontarlier et Belleherbe (une heure de route tout de même) : « C'est un endroit qui est assez incroyable, intimiste et très chaleureux. Il y a quelque chose qui se passe entre les membres de l'asso, les béné-

voles, les artistes, le public... T'es au milieu de nulle part, un endroit magnifique d'ailleurs, et tu passes des moments géniaux. Tu y vas parce que t'aimes la musique mais aussi pour soutenir ce type d'initiative. » Une nouvelle preuve que culture et ruralité ne sont pas incompatibles.

● À Belleherbe (Doubs), Anthony Laurent

Environnement

Ces sentinelles capitales de la nature

En matière de pollution et de protection de la nature, de nombreuses associations alertent les citoyens sur les risques sanitaires et environnementaux. Un rôle essentiel lorsque l'État n'est pas au rendez-vous, mais pour lequel les ONG sont souvent insuffisamment reconnues, et régulièrement attaquées.

Fin octobre, les autorités interdisaient la consommation d'eau potable dans une commune des Vosges en raison d'une trop forte concentration de PFAS – ces polluants éternels nocifs pour la santé. Si les relevés montraient une pollution dès le mois de juin, ce n'est qu'après l'alerte d'associations que les autorités ont pris des mesures... quatre mois plus tard. Les exemples similaires sont nombreux, et réguliers.

«Quand on tape assez fort, ça débouche sur des avancées législatives, de meilleurs contrôles, des interdictions. Même si ça peut mettre du temps», relève François Veillerette, porte-parole de Générations futures. Depuis trente ans, l'association a contribué à révéler à l'échelle locale et nationale de nombreuses affaires de pollution des eaux ou des sols, d'atteinte à la biodiversité...

«Un contre-pouvoir face aux industriels»

«Dans un monde idéal, il y aurait des politiques systématiques, conscientes de la nécessité de lutter contre la pollution, le changement climatique, d'informer les citoyens de ma-



Une manifestation pour la défense de l'environnement et plus particulièrement de la forêt rhénane (ci-dessous) a réuni 2 000 personnes le 9 octobre 1976 à Strasbourg.

Photos d'archives EBRA/Jacques Weiss et Valérie Wackenheim



nière transparente. Mais le monde n'est pas parfait, donc heureusement que les associations de protection de l'environnement jouent un rôle de contre-pouvoir face aux industriels. On accomplit une mission de service public», estime

François Veillerette. Sans l'action d'ONG, à l'instar des vidéos choc de L214, de nombreux scandales environnementaux et sanitaires n'auraient en effet jamais été révélés.

Ce contre-pouvoir, c'est également l'information du public,

«Les procédures-bâillons se multiplient. Mais elles sont longues, coûteuses, et servent à épouser les lanceurs d'alerte»

Laura Paquemar, responsable de programme à Climate Whistleblowers

là où, en matière climatique et environnementale, «les données sont souvent peu accessibles, voire inexistantes», assure François Veillerette. Les exemples sont là aussi nombreux, à l'image du Réseau Sentinel de France Nature Environnement, qui encourage les bénévoles à signaler les atteintes à l'environnement et à la biodiversité, et produit une base cartographique.

Des lanceurs d'alerte criminalisés

Et depuis plus de dix ans maintenant, les comptages de la Ligue de Protection des oiseaux et des milliers de bénévoles sont repris par les scientifiques et les ministères pour alerter sur le déclin de la biodiversité. Des missions de grande importance, lorsque les atteintes signalées peuvent avoir de graves conséquences en termes de santé publique ou de biodiversité.

Malgré ce rôle essentiel, les associations environnementales souffrent, comme les autres, de diminutions drastiques des subventions depuis plusieurs années. Mais elles sont beaucoup plus attaquées. Industriels, syndicats agricoles, groupes agroalimentaires...

«Depuis qu'on s'est lancé en

2023, le nombre d'attaques contre les lanceurs d'alerte a augmenté de 20 % par an», indique Laura Paquemar, responsable de programme à Climate Whistleblowers. Son association, qui épouse les lanceurs d'alerte environnementaux dans leurs démarches juridiques, observe depuis plusieurs années «une criminalisation de la protection de l'environnement, qu'il s'agisse des activistes ou des associations».

«Les procédures-bâillons se multiplient, remarque-t-elle, désignant ces procédures judiciaires simplement destinées à intimider les associations. Mais elles sont longues, coûteuses. Elles servent juste à gagner du temps, et épouser les lanceurs d'alerte.» Heureusement, en France, ces derniers bénéficient d'une réglementation particulièrement protectrice, remarque Laura Paquemar. Ce qui n'empêche pas les intimidations. «Des agriculteurs sont même venus manifester devant chez moi avec des tracteurs, se rappelle François Veillerette. Ces actes d'intimidation, cette pression, ce n'est pas tolérable.» Mais, note-t-il, alors que le bénévolat en faveur de l'environnement augmente, «ça montre que nos actions ont un réel impact!»

• Juliette Mitoyen

Alsace Nature, pionnière du militantisme écologique

Pendant les Trente Glorieuses, les autorités ne manquaient pas de projets d'aménagement pour «tirer l'Alsace vers le haut»: grandes stations touristiques dans le massif vosgien, chapelet d'usines le long du Rhin et barreaux routiers réguliers les reliant à la plaine ouverte à l'urbanisation, enfin création de golfs pour offrir une «parenthèse verte». L'industrie triomphante n'a pas emballé tout le monde: dès 1965, l'Association fédérative régionale pour la protection de la nature (AFRPN), qui deviendra

Alsace Nature en 1991, s'est demandé pourquoi la remarquable forêt alluviale bordant le Rhin n'était pas considérée autrement qu'une réserve foncière pour l'industrie.

Pionnière dans son genre en France, l'AFRPN a fédéré les premières générations de lanceurs d'alerte, s'est appuyée sur un réseau associatif très dense, s'est nourrie de l'inclination de l'Allemagne voisine pour l'écologie paisible et a brossé un tableau toujours plus précis des enjeux écologiques régionaux. Dans les années qui ont suivi

sa création, elle a soutenu ou provoqué pléthore d'initiatives nouvelles, comme la création du tout premier Conservatoire des sites alsaciens en 1975.

L'une des premières ZAD de France

En 1974, la création de l'une des premières ZAD (zone à défendre) de France (après le Larzac), à Marckolsheim, s'est concrétisée par l'occupation du site d'une future usine à plomb par des centaines de militants soucieux des enjeux de pollution et du maintien de

la forêt rhénane séculaire. L'événement a permis aux écologistes alsaciens d'acquérir une légitimité et de peser dans le débat.

«Ce que l'on gagne n'est jamais acquis, relativise pendant Maurice Wintz, ancien président d'Alsace Nature. On voit souvent réapparaître des projets qui remettent des acquis en cause, même si nous avons contribué à changer le regard sur la nature. Nous plaitions pour une lecture globale des projets d'aménagement qui ne s'arrête pas aux premiers

effets, mais dans la confrontation perpétuelle entre écologie et développement, nous avons toujours joué les boucs émissaires ou les emmerdeurs utiles.»

En l'espace de soixante ans, Alsace Nature s'est ainsi illustrée dans de nombreux combats, parmi lesquels la lutte contre l'enfouissement de déchets ultimes sur le site Stocamine à Wittelsheim près de Mulhouse, le contournement ouest de Strasbourg ou encore la potabilité de l'eau.

• À Strasbourg (Bas-Rhin), Jean-François Ott

Justice

Une responsabilité pénale à ne pas négliger pour les dirigeants

Que risque un dirigeant d'association face à la justice pénale ? Les responsabilités sont réelles, mais les mises en causes au pénal sont strictement encadrées par la loi.

C'est l'une des craintes de tous ceux qui se retrouvent à la tête d'une structure associative. Est-ce que cette fonction, et les responsabilités qui en découlent, peuvent m'amener au tribunal ? La réponse, un peu abrupte, est oui. Notamment sur le volet pénal, où la responsabilité du dirigeant d'une association se rapproche de celle d'un patron d'entreprise. « Ce sont les mêmes obligations qui pèsent sur toutes les structures, même si ce ne sont pas forcément les mêmes qualifications qui sont retenues, expose M^e Helena Christidis, avocate pénaliste au barreau de Paris. Par exemple, on parlera d'abus de biens sociaux pour une entreprise, et d'abus de confiance pour une

association. » En l'espèce, le cas le plus retentissant des trente dernières années reste bien évidemment celui de Jacques Crozémarie, condamné en 2000 à quatre ans de prison ferme pour avoir ponctionné, à son profit, dans les dons de l'Association de la recherche contre le cancer qu'il présidait.

« Un lien direct avec les faits »

Dans le cas d'un enrichissement personnel ou d'une faute directement imputable au dirigeant, l'engagement de sa responsabilité pénale semble évident. Mais qu'en est-il en cas de faute d'un bénévole ? La réponse doit être étudiée au cas par cas. « Cela dépend du type de contrat qui lie la personne mise en cause et la structure associative, rappelle M^e Christidis. « Si c'est juste du bénévolat, sans contrat, il peut être compliqué d'engager la responsabilité de l'association. Il faut un

lien hiérarchique. »

Prenons le cas d'un accident de la route, au cours d'une sortie en minibus organisée par une structure associative. « Il faut voir si le conducteur était en lien avec l'association, ou est-ce que c'était une société annexe ? Si c'est ce deuxième cas et que le conducteur est responsable, l'association sera mise totalement hors de cause, ajoute l'avocate parisienne. En revanche, il peut y avoir une responsabilité de la personne morale qui peut être retenue s'il y a une faute d'organisation, par exemple si l'on n'a pas vérifié le permis de conduire du conducteur, et seulement s'il y a un lien direct avec les faits. »

Sur ce point, c'est l'article 121-3 du Code pénal qui sert de boussole pour tous ceux qui sont à la tête d'une association. Le délit est constitué, explique le texte, « en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par



Un tribunal correctionnel peut juger de la responsabilité d'un dirigeant d'association en cas de faute directe mais aussi en cas d'un manquement dû à sa fonction. Photo Sipa/Michel Gile

la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait ». En clair, le dirigeant d'association est tenu de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout incident dans le cadre des manifestations organisées par son organisation. Cela peut aussi être un subor-

donné, dans le cas où une délégation de pouvoir a été établie – ce qui peut être le cas dans les grosses structures.

Quand un événement indésirable survient et que les forces de l'ordre ou la justice sont mobilisées, c'est le parquet local compétent (la plupart du temps) qui sera chargé d'évaluer les poursuites à entreprendre. Les faits les plus graves finiront devant le tribunal correctionnel.

● Aurélien Poivret

fnaf

FORUM NATIONAL DES ASSOCIATIONS FONDATIONS

13² NOV. 5²

PALAIS DES CONGRÈS PARIS

220 intervenants

80 conférences

Marina FERRARI
Ministre des Sports,
de la Jeunesse et de
la Vie associative

Benoît HAMON
Président
ESS FRANCE

Najat VALLAUD-BELKACEM
Présidente
France terre d'asile

Claire THOURY
Présidente
Mouvement Associatif

Cécile DUFLOT
Directrice Générale
OXFAM

Maud SARADA
Présidente
des Licoornes et
fondatrice du Label Emmaüs

Frédéric MAZZELLA
Président
Fondateur de BlaBlaCar et de Dift,
Co Président de France Digitale

Daniel BAAL
Président
Crédit Mutuel
Alliance Fédérale

Voir tous les speakers

Partenaires officiels



Partenaires associés



Médias officiels



Les associations en France

Avec 1,6 million d'associations actives et 5833 fondations et fonds de dotation, la France affiche un dynamisme associatif unique. Décryptage en données.

